cette mine, pour la simple raison que la piètre qualité du produit et la pénurie de moyens de transport ne motiveraient guère, de la part de l'Etat, une initiative peu susceptible de contribuer à la solution du problème qui nous confronte.

M. BLACKMORE: S'agit-il de lignite ou de bitume?

Le très hon. M. HOWE: Malheureusement, je n'ai pas ce renseignement à la main. J'avais tous les documents l'autre jour, mais j'étais absent quand la Chambre a abordé l'ordre du jour. Si l'honorable député y consent, je lui fournirai ces détails dès demain.

NOUVELLE RÉPARTITION DES SIÈGES

MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE VISANT LE REMANIEMENT DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mercredi 12 juin, sur la motion du très honorable M. St-Laurent, visant à présenter une adresse à Sa Majesté le Roi et priant que le parlement du Royaume-Uni soit saisi d'une mesure destinée à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique relativement au remaniement de la représentation à la Chambre des communes et sur l'amendement proposé par M. Diefenbaker.

M. A. J. BROOKS (Royal): Lorsque j'ai proposé la suspension de la séance à six heures hier, je parlais de la déclaration formulée par l'honorable député de Moose-Jaw (M. Thatcher), que, si jamais la C.C.F. arrive au pouvoir au Canada, l'un de ses premiers actes sera soit de réformer ou d'abolir le Sénat, et je soulignais l'effet qu'aurait un tel geste de la part d'un autre parti sur la représentation des Provinces maritimes. Selon le projet d'amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le nombre minimum de députés représentant les Provinces maritimes ne devra pas être inférieur au nombre de leurs sénateurs. Si la proposition de l'honorable député de Moose-Jaw n'était qu'un cas isolé, nous pourrions peut-être n'en faire que peu de cas. Mais l'honorable député de Peace-River (M. Low), chef du parti créditiste, a, lui aussi, fait une déclaration en ce sens, déclaration que je désire citer, non pas cependant pour lui en faire un reproche, car j'ai toujours constaté que l'honorable député se montrait juste dans les débats et qu'il était l'un des esprits les plus éclairés de la Chambre. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il disait (page 2355 du hansard):

On prétend, bien entendu, qu'il ne faut pas réduire la représentation de toute province à la Chambre des communes à un niveau inférieur au nombre de sénateurs représentant cette

[L'hon. M. Howe.]

province à l'heure actuelle. Voici que je propose: réduisons donc en même temps le nombre des sénateurs au niveau approprié.

Comme je le disais hier, nous savons ce qui arriverait aux Provinces maritimes si leur représentation au Sénat était réduite et si le nombre de leurs députés était calculé d'après le nombre de sénateurs.

Je désire citer une autre déclaration dont a fait mention l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker), il y a quelques jours. La citation est extraite d'un discours de feu M. Woodsworth. Je ne veux aucunement ternir la mémoire de cet homme pour qui, comme tous ceux qui le connaissaient, j'avais la plus haute estime. Voici donc ce que disait M. Woodsworth, le 25 novembre 1932, page 1580 du hansard:

Il ne saurait y avoir deux ou trois différentes classes de Canadiens dans le pays, dont l'une aurait des droits supérieurs aux autres. Si l'on a commis une erreur en accordant un nombre fixe de représentants à l'Île du Prince-Edouard, il n'y a aucune raison de la répéter. Le seul moyen de rectifier la situation c'est de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour que la province de l'Île du Prince-Edouard n'ait que le nombre de représentants auquel lui donne droit sa proportion de la population du pays.

M. GRANT: Cela donnerait droit à la moitié d'un député.

M. BROOKS: J'espère que l'honorable député de Prince qui vient de prendre la parole se souviendra de cela lorsqu'il sera appelé à voter dans quelques jours, car, comme je l'ai déjà dit, si l'Acte de l'Amérique du Nord britannique peut être modifié sans consulter les différentes assemblées législatives du pays, les Provinces maritimes auront plus à perdre que toute autre province canadienne.

M. CRUICKSHANK: Il est temps que vous perdiez quelque chose.

M. BROOKS: Si l'on ne consulte pas les provinces, on créera un précédent et l'honorable député de la Colombie-Britannique et ceux des autres provinces pourront rire tant qu'il leur plaira. Nous avons perdu beaucoup...

M. GRANT: Ce ne sera pas la première fois que cette mesure est modifiée.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. BROOKS: Nous avons perdu de vingt à vingt-cinq députés.

M. GRANT: Ce ne sera pas la première fois que la mesure est modifiée.

M. BROOKS: Que l'honorable député prononce un discours s'il le désire; ce sera son premier en cette enceinte depuis les dix années qu'il est ici. Nous l'avons écouté applaudir et frapper son pupitre comme un en-